

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEUR

ORGANISATION GENERALE

1 Le Comité d'Organisation

Le rôle du Comité d'Organisation est de créer un environnement favorable au déroulement de la compétition, un cadre sur lequel le Jury de compétition pourra s'appuyer.

Le Comité d'Organisation est composé des membres désignés par l'Organisateur : il doit comprendre :

- Le directeur d'épreuve
- Le chef de piste chargé des secours
- Le chef du chronométrage
- Le secrétaire de l'épreuve

2 Le Comité de Course

Le Comité de Course forme le Jury, valide le programme, procède à la vérification des engagements et au tirage au sort des ordres de départ (soit ordre préétabli en fonction des points par catégorie, soit tirage au sort aléatoire fait par le logiciel) en présence du chronométreur.

Les réunions du comité de course sont ouvertes aux chefs d'équipe et à 1 compétiteur représentant des coureurs.

Les Chefs d'équipe et les représentants des coureurs sont responsables de la diffusion des informations, issues de ces réunions, à tous les autres coureurs.

3 Le Jury de Compétition

Le Jury est responsable du bon déroulement des compétitions.

Ses membres seront à jour de leurs cotisations fédérales (Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant).

Le Jury veille à ce que les compétitions se déroulent dans les conditions de sécurité adaptées et en conformité avec les Règlements F.F.S.

Lors du déroulement de l'épreuve, les membres du Jury restent en contact radio par l'intermédiaire d'un canal séparé (*radio Jury*).

Lorsque nécessaire, les décisions du Jury seront prises à la majorité simple, en cas d'égalité, la voix du Délégué Technique sera prépondérante.

En cas de conditions de sécurité jugées insuffisantes (exemple météo...piste...) le Jury peut décider de la suspension ou de l'annulation de l'épreuve.

Le Jury se compose de :

- Du Délégué Technique (Président du Jury)
- Du Directeur d'épreuve.
- Du Chef de piste (chef des secours et de la sécurité).
- L'Arbitre (désigné par le comité de course).
- L'Arbitre-assistant (désigné par les chefs d'équipes et les coureurs).

4 Le Délégué Technique F.F.S

4.1 Un Délégué Technique (DTF) **Ski de Vitesse** sera désigné par le BTN pour chaque épreuve inscrite au calendrier national. Les épreuves des Circuits nationaux, challenge jeunes, challenge promotion sont inscrites au calendrier National.

4.2 Pour les courses régionales, un Délégué Technique (DTF) **Ski de Vitesse** sera désigné par le représentant de la discipline au BTR.

4.3 Le Délégué Technique (DT) doit valider les résultats de l'épreuve, il devra être présent auprès du Gestionnaire Informatique, lors de l'envoi des résultats par Internet (format normalisé FFS ou page Excel) à la FFS.

4.4 Le Délégué Technique SV FFS doit s'assurer que l'organisation possède le matériel suivant :

- anémomètre, décamètre, balance de poids
- matériel de contrôle S1 : gabarit de diamètre de casque, gabarit de diamètre de rondelles, gabarit de mesure d'ailerons conforme aux normes FIS.
- le règlement SV FFS (papier) dernière validation par rapport aux catégories qu'il aura à superviser.

ORGANISATION TECHNIQUE

1. Mesure de la vitesse du vent

Une manche à air, clairement visible du départ, ainsi qu'un anémomètre doivent être installés.

Lorsque le vent est assez fort pour faire dévier les coureurs (30km/h en **dessous de 150km/h** et 15km/h pour **les S1** pour les vitesses **supérieures à 150km/h**) ou pour fausser les résultats, le Jury doit arrêter le run en cours, noter la vitesse du vent enregistrée et la publier sur le bulletin officiel du jour. Lorsque le vent repasse en dessous du maximum autorisé la course peut redémarrer.

Dans tous les cas, la sécurité des coureurs doit rester la préoccupation majeure.

2. Liaisons radio

Pour des raisons de sécurité, les membres du Jury et le Starter restent en contact radio permanent par l'intermédiaire d'un canal séparé (*radio Jury*) durant toute la course.

On préconise un canal radio indépendant pour la liaison chronométreur/starter.

3. Chronométrage

3.1 Mode opératoire

Le chronométrage s'effectue à l'aide d'une horloge imprimante câblée homologuée fonctionnant au 1/1000ème de seconde, commandée par des cellules photo-électriques placées à l'entrée et à la sortie de la zone de chronométrage.

Les vitesses sont calculées en kilomètre heure et au moins au 100ème.

3.2 Cellules photo-électriques

Le positionnement des cellules photo-électriques doit être fait avec précision, l'installation est faite par un expert agréé par le jury.

Les cellules devront être obligatoirement reliées par câble électrique. Il faudra prévoir un point fournissant une alimentation de 220 Volt(câble permanent ou groupe électrogène).

Prévoir un système d'impression afin d'éditer l'ordre de départ des runs suivants.

En cas d'épreuve internationale le chronométreur devra maîtriser un logiciel agréé par la FIS.

Chaque cellule photo-électrique comprend:

- ⇒ 1 émetteur et 1 récepteur ou
- ⇒ 1 émetteur récepteur réflecteur (distance supérieure à 20m)
- ⇒ 1 système de doublage totalement indépendant (voir règlement FFS) dont l'émetteur-récepteur et le récepteur devront être fixés sur un support vertical placé à moins de 10cm du système de base. La vérification des 2 systèmes de chronométrage doit se faire de façon indépendante (vérification du système A → système B éteint, et inversement)

Le temps de référence est donné par les cellules supérieures.

3.2.1 Protection des Cellules photo-électriques

L'ensemble des cellules photo-électriques doit être placé au minimum à 1 mètre à l'extérieur de la zone de chronométrage (elles peuvent être à l'intérieur de la zone latérale de sécurité).

La totalité des cellules photo-électriques (ainsi que tout support) doit être **protégé par un talus de**

neige, de façon à éviter à un coureur tout choc dommageable avec le dispositif de chronométrage. La hauteur totale de cette protection du chronométrage doit être la plus basse possible, et ne doit pas excéder 50 cm de hauteur, tout en mesurant au moins 2 mètres de long.

Mesure de sécurité supplémentaire : tout support rigide doit être en bois et doit être scié sur la moitié de sa section au niveau de la neige dans l'éventualité d'un choc avec un coureur.

Le système de chronométrage doit être opérationnel pour être utilisé durant les entraînements aussi bien que durant les runs de course.

Un chronométreur qualifié (officiel validé de la FFS) doit effectuer le chronométrage.

3.2.2 Contrôle du système de chronométrage

Les distances entre les deux cellules photo-électriques (entrée et sortie) sont : soit de 20 mètres soit de 100 mètres, ceci suivant le type **et le niveau** de l'épreuve.

L'ensemble du système de chronométrage devra être contrôlé par le Délégué Technique (DTF) de l'épreuve accompagné par le Chronométreur.

Le Chronométreur devra rendre un rapport relatant le travail effectué au Délégué Technique.

3.3 Homologation par la FFS d'un record du monde

L'organisateur devra répondre au cahier des charges exceptionnel suivant :

- a- Les cellules sont implantées le jour du record du monde par un géomètre expert avec la participation à minima pour contrôle du Délégué Technique FFS, du Directeur d'épreuve, de l'Arbitre et d'un Huissier de Justice.
- b- A l'issue du/des runs ayant permis un/plusieurs nouveaux records du monde, les bandes de chronométrages sont remises à l'huissier, l'implantation des cellules sera vérifiée par le géomètre expert sous contrôle du Délégué Technique FFS, du Directeur d'épreuve, de l'Arbitre et d'un huissier de Justice.
- c- Il sera dressé dans un délai de cinq heures suivant ces vérifications, par le Jury, un procès-verbal sommaire attestant l'homologation des vitesses réalisées, accompagné des listes de résultats et copies des bandes de chronométrage.
- d- L'Huissier de Justice devra dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'épreuve dresser le procès-verbal précis, comprenant notamment : Les originaux des bandes de chronométrage qui lui ont été remises, les listes de résultats, le procès-verbal d'implantation des cellules et vérification d'implantation des cellules.
- e- **Le chronométrage devra être effectué par un chronométreur officiel de la FFS ou de la FIS.**

4. Niveaux de départ

Les niveaux de départ sont choisis par le Jury et matérialisés par un jalon, un fanion, une banderole ou filet.

L'approche de la piste de vitesse depuis la piste ouverte au public jusqu'au point de départ doit être sécurisée de façon à empêcher la chute des coureurs ou de leur équipement le long de la piste.

Ce filet « Ligne de vie » de sécurité s'appelle la « **Caït line** »

Les niveaux de départ des coureurs hommes et dames dans les trois catégories (S1, S2 et S2 Junior) peuvent être différents.

4.1 Conditions d'utilisation des niveaux de départ :

4.1.1 Pour la catégorie S2 :

pour le 1^{er} run d'entraînement et pour le 1^{er} run de course, la hauteur du départ ne doit pas permettre aux S2J de réaliser une vitesse supérieure à 160 km/h et pour les S2 à 180 km/h.

4.1.2 Pour la catégorie S1 :

Les vitesses des runs d'entraînement sont sous la responsabilité du Jury, la vitesse du premier run d'entraînement ne doit pas excéder les 200km/h.

Le Jury pourra déterminer une hauteur maximum à partir du deuxième run d'entraînement pour les entraînements libres, dans ce cas les coureurs pourront individuellement fixer leur point de départ sur la piste entre le premier départ (mini 180km/h) et le point maximum (maxi 200km/h).

Pour les épreuves où plusieurs catégories sont présentes, chaque run doit débiter par le point de départ le plus bas nécessaire aux catégories présentes (**voir article FIS : 1233.4.3**).

⇒ Le dernier niveau de départ atteint chaque fin de journée doit normalement être utilisé pour le 1^{er} départ du jour suivant. Le Jury peut toutefois décider de partir de plus bas ou de plus haut en fonction des conditions météorologiques ou des conditions de piste.

⇒ Pour des raisons de sécurité (vent, visibilité, dégradation de la piste...), le jury peut à n'importe quel moment de l'épreuve décider de descendre le point de départ.

4.2 Le dernier niveau de départ : (le plus haut) d'une **épreuve FFS** ne doit pas permettre de dépasser les 200km/h. Les runs de compétitions suivants devront donc partir du même point de départ. Le Délégué Technique lorsqu'il choisit la hauteur de départ, doit prêter attention à la limitation à 200km/h.

4.2.1 La Commission Nationale Ski de Vitesse attribue le droit au Jury d'autoriser les Runs de « S1 » à concourir dans les conditions de plein potentiel sur une piste spécifique (au-delà de 200 km/h par exemple).

4.2.2 Vitesse pour la catégorie S2 : La vitesse maximale est bloquée à 200.00km/h. Si celle-ci est dépassée lors d'un run, le DT doit annuler l'ensemble des vitesses de ce run, aucune vitesse ne sera alors validée. Il devra alors les faire recourir d'un point plus bas afin qu'aucune ne dépasse les maximales.

4.2.3 Le niveau de départ final pour les coureurs **S2J** ne doit pas permettre des vitesses supérieures à **180km/h**.

Dans tous les cas, la sécurité des coureurs doit rester la préoccupation majeure.

5 Ordre de départ

⇒ L'ordre de départ **pour les runs d'entraînements** est déterminé en fonction des points FFS, avec tirage au sort pour les quinze meilleurs coureurs présents.

⇒ Hommes et dames (S1, S2 et S2J) doivent courir dans les catégories différentes et dans des groupes séparés. Le Jury décidera de l'ordre des départs de chaque groupe lors de la réunion des capitaines d'équipe (team Captain meeting) et ce en fonction des conditions prévues. La catégorie S2 ne peut pas partir plus haut que la catégorie correspondante S1 et les S2J ne peuvent pas partir plus haut que les S2.

Au début de la compétition, les numéros seront attribués à chaque compétiteur et seront conservés durant toute la durée de l'épreuve. L'ordre de départ des runs d'entraînement est celui des numéros attribués à chaque coureur et ce, jusqu'au 1^{er} run de course.

Après quoi l'ordre de départ de chaque groupe (Homme/Dame) sera déterminé par les meilleures vitesses de chaque coureur durant **le run de course précédant** (excluant les runs d'entraînement).

Lors de la réunion du comité de course, le Jury décidera du nombre de coureurs qualifiés dans chaque catégorie pour chaque run du lendemain. Après chaque run, le Jury pourra éliminer tout coureur qui n'aura pas fait preuve d'un niveau technique suffisant pour participer à un run suivant.

6 Les ouvreurs

⇒ Les ouvreurs sont inscrits comme des coureurs normaux pour la compétition en cours et doivent pleinement respecter le règlement FFS de Ski de Vitesse. Pour les entraînements et le premier run officiel, le jury devra tirer au sort **deux coureurs hommes** qui feront office d'ouvreurs. Les vitesses de ces ouvreurs seront retenues comme vitesses officielles pour ce run.

⇒ Pour le second run et pour les runs suivants, tous les coureurs doivent partir au sein de leur catégorie dans l'ordre inverse des vitesses réalisées (BIBO complet, du moins rapide, au plus rapide). En cas de nécessité (conditions météorologiques), l'ordre de départ pourra être modifié par le jury. Les deux premiers hommes qui doivent partir dans chaque run ainsi que la première dame devant s'élancer seront ouvreurs ; ils devront faire un rapport au Juge d'arrivée sur les conditions de piste.

Leur vitesse sera retenue dans les résultats officiels.

7 Nombre de runs

Tous les runs doivent être chronométrés et toutes les vitesses, hormis celles du run d'entraînement, comptent pour le résultat final. **Il ne peut y avoir plus de 3 runs de course par jour et par compétiteur.** Si un record du monde est battu durant un run, la compétition doit s'arrêter pour la catégorie concernée (homme, dame ou junior) à la fin du run.

8 Procédures de départ

⇒ Tout coureur doit prendre le départ uniquement du point fixé par le jury pour la manche en cours. Toutefois, le coureur peut demeurer au-dessus de la ligne de départ jusqu'à ce que le starter lui annonce «**GO**» ; à ce moment-là le coureur peut descendre au point de départ et démarrer son run avant la limite des **60 secondes**.

⇒ Le Starter ne doit donner le signal de départ qu'après avoir reçu le signal « **PISTE LIBRE** » de la part du Juge d'arrivée.

⇒ Tout coureur qui n'a pas répondu à l'appel de son numéro sera exclu de l'épreuve, sauf si son absence résulte d'un cas de force majeure (exemple panne de la remontée mécanique) et seulement avec l'accord du jury. Dans ce cas, le starter autorisera le coureur à prendre **un départ sous réserve**.

9 Cas particulier : courses promotions

Pour l'organisation et la mise en place de courses du challenge promotion, se référer au règlement JEUNES U8 U18.

REGLES PARTICULIERES AUX COMPETITIONS U8>U18

CHALLENGE PROMOTION

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEUR

ORGANISATION GENERALE

| | |
|--|------------------------|
| <u>Le Comité d'Organisation</u> | conforme à l'article 1 |
| <u>Comité de Course (ou réunion des Chefs d'Equipes)</u> | conforme à l'article 2 |
| <u>Le Jury de Compétition</u> | conforme à l'article 3 |
| <u>Le Délégué Technique F.F.S</u> | conforme à l'article 4 |

ORGANISATION TECHNIQUE

Mesure de la vitesse du vent

Pour des raisons évidentes de sécurité, la vitesse latérale du vent ne doit pas dépasser **les 30 km/h** pour des vitesses de runs **inférieures à 150km/h**.

Le Jury doit arrêter le run en cours si la vitesse du vent a des rafales de plus de deux minutes. Si le vent dure la compétition doit être arrêtée y compris une éventuelle manche en cours.

Il en est de même en cas de mauvaise visibilité.

Une manche à air ou tout système permettant de visualiser le vent et visible depuis le départ (flamme), un anémomètre devront être disposés au niveau de la zone de chronométrage.

Liaisons Radio conforme à l'article 2 ci-dessus

Déroulement :

La première demi-journée est consacrée à au moins un run d'entraînement chronométré **obligatoire**, qui sera suivi, dans la mesure du possible, d'un ou deux runs de course.

Confirmation, annulation et report :

Les dates des différentes épreuves de Ski de Vitesse devront être confirmées à la Commission Nationale de Ski de Vitesse une semaine à l'avance.

En cas d'interruption de course :

- si la manche est finie dans la journée, la manche est validée
- si la manche ne reprend pas le même jour, la manche est annulée.
- si la course est annulée (pas de run) ou interrompue, elle pourra être reportée en fonction des disponibilités de calendrier et avec l'accord **du BTN** et de la Commission Nationale de Ski de Vitesse

Chronométrage

Le Directeur d'Epreuve pourra pour une action promotion ou une animation, modifier la distance des cellules. Elles pourront être écartées à partir de 10m tous les 10m jusqu'au maximum de 100m. L'ensemble des cellules photoélectriques doit être protégé par un talus en neige. La hauteur de ce talus devra être la plus faible possible, elle ne devra pas dépasser **50cm** et sa longueur devra être supérieure à **2 mètres**.

Dans le cas d'un challenge promotion ou d'une animation (vitesse inférieure à 110km/h), l'utilisation de tout autre moyen de protection (matelas) doit être adapté et placé loin de la piste de façon à éviter au coureur tout choc dommageable avec le dispositif de chronométrage.

Niveaux de départ :

Des piquets ou une banderole doivent être utilisés pour matérialiser chaque ligne de départ. Les points de départ des diverses catégories seront définis par des flammes de couleurs différentes.

La distance séparant deux points de départ est laissée à l'appréciation du Jury.

Si les conditions de piste sont très favorables, le Jury peut décider de remonter ce point de départ.

Pour des raisons de sécurité (vent, visibilité, dégradation de la piste...), le Jury peut, à n'importe quel moment de l'épreuve, décider de ne pas remonter le point de départ suivant, de baisser le point de départ en cours jusqu'au niveau du départ précédent ou d'arrêter une manche en cours.

Dans ce dernier cas, la manche en cours sera annulée et aucune vitesse réalisée lors de cette manche ne sera homologuée.

Le niveau de départ doit être le même pour les garçons et pour les filles d'une même catégorie.

Ordre de départ :

Le Jury fixe tous les jours l'heure du premier départ du lendemain, et si possible les heures des runs suivants, et décidera la catégorie qui prendra le départ en premier.

L'ordre de départ pourra être libre, suivant l'ordre de présentation auprès du starter.

Ouvreurs :

Pour la manche d'entraînement et la première manche de compétition, sauf décision contraire du Jury, deux ouvreurs tirés au sort ou désignés parmi les concurrents s'élanceront dans l'ordre du tirage.

Nombre de runs :

Le nombre maximal de runs de course **par coureur et par jour est de trois** sauf décision du jury.

Procédure de départ :

A aucun moment, la ligne de départ ne pourra être dépassée par l'avant des skis. En revanche, il est possible de s'élancer d'un niveau inférieur à cette ligne.

Le starter ne peut donner le départ qu'une fois reçu le message « **PISTE LIBRE** » du Chef de Piste.

Après l'annonce « **GO** » du starter, le concurrent doit s'élancer dans la minute qui suit.

Un concurrent qui ne se présente pas au départ lors de l'appel de son dossard ne pourra poursuivre la compétition, sauf en cas de force majeure et sur décision du Jury. Sa meilleure vitesse sera néanmoins retenue et apparaîtra dans la liste des résultats.

En cas de repêchage, il prendra le départ à la fin du run.

Élimination des concurrents :

Après chaque run, le jury peut réaliser un cut technique, c'est à dire éliminer les concurrents qui n'ont pas les capacités techniques pour participer au run suivant dans des conditions de sécurité suffisantes. **Le Jury donnera les numéros des dossards qui devront stopper la course après la fin du run dans l'aire d'arrivée.**

Sécurité – Évacuation :

Il est demandé aux stations organisatrices de prévoir un pisteur secouriste détaché sur la piste avec si possible la présence d'un médecin sur la station.

Contrôle antidopage :

Les règles figurant au point <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/reglementation-medicale> sont applicables aux courses Ski de Vitesse.